

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 septembre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 24 et 25 septembre 2012**

**2012 DDEES 185** Subvention (28.000 euros) et convention avec l'association des commerçants Lamarck Caulaincourt pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2011 (18e).

**Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association des commerçants Lamarck Caulaincourt (18e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2011 ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement en date du 17 septembre 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL, au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Les termes de la convention à passer entre la Ville de Paris et l'association des commerçants Lamarck Caulaincourt sont approuvés. M. le Maire de Paris est autorisé à signer cette convention.

Article 2 : Une subvention de 28.000 euros est attribuée à l'association des commerçants Lamarck Caulaincourt située 52, rue Lamarck à Paris 18e (53421 - 2011\_05399) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2011. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 86.400 euros.

Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant de 28.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne P004 (VF55004).